

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.130

L'An deux Mille Sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 octobre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 octobre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme MOINET représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS -EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme PELTIER

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 26

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CUISINE CENTRALE – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE PRODUCTION
DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE PAR ÉNERGIE SOLAIRE
DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : M. POTENNEC

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 09 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions concernant l'installation d'équipements solaires destinés à la production de l'eau chaude sanitaire à la cuisine centrale de Royan.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet H.B. THERMIQUE qui prévoit la mise en place de 23 m² de capteurs solaires associés à un réservoir de stockage d'une capacité de 1.000 litres. L'investissement estimé à 27.000 € hors taxe, hors subventions, comprend la fourniture, la pose et la mise en service de tous les équipements nécessaires à la production et au stockage de cette énergie.

Le taux de couverture, en fonction du mois considéré, varie de 100 % en juillet à 24 % en janvier et représente au total 53 % des besoins annuels en eau chaude sanitaire. Ce mode de production par capteurs solaires représente une production annuelle de 32.669 KWh et engendre également une réduction annuelle des émissions de CO₂ estimée à 766 Kg.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès de l'A.D.E.M.E., de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant ces travaux d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet H.B. THERMIQUE relative à l'installation d'une production d'énergie solaire de l'eau chaude sanitaire à la cuisine centrale,

VU l'avis favorable de la commission Santé-Environnement en date du 11 septembre 2007

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès de l'A.D.E.M.E., de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant la réalisation de travaux d'installation d'équipements solaires destinés à la production de l'eau chaude sanitaire à la cuisine centrale de Royan.
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 novembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT